

Nom, Prénom de l'enfant :

né(e) le _____ à _____

Allocataire CAF (à renseigner obligatoirement)

N° :

Caisse :

Composition du foyer

1			2		
Nom, Prénom			Nom, Prénom		
Adresse			Adresse		
☎ Domicile	☎ Portable	☎ Professionnel	☎ Domicile	☎ Portable	☎ Professionnel
Courriel :			« Courriel :		

En cas de séparation, indiquer en 2 le nom du conjoint et en 3 les informations relatives au 2^{ème} responsable légal :

3	Nom :	Prénom :
	Adresse :	CP Ville :
	Téléphone mobile :	Email :

En cas de séparation ou de divorce, préciser :

- Autorité parentale conjointe à la mère au père
→ Résidence principale garde alternée chez la mère chez le père

Renseignements sanitaires

Coordonnées du Médecin traitant :

Docteur :

☎ Professionnel :

Allergie : Non Oui → *Dans ce cas merci de préciser :*
 Asthmatiforme Médicamenteuse Alimentaire

P.A.I. : Non Oui*

Habitude alimentaire :

Sans régime Sans porc Sans Viande

Personnes autorisées à venir chercher mon enfant et à prévenir en cas d'urgence :

Les personnes autorisées doivent être âgées de + de 16 ans.

Nom et Prénom	Lien avec l'enfant	Téléphone	Autorisé(e) à venir chercher l'enfant	A prévenir en cas d'urgence
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Autorisation de prise de vue : Dans le cadre des activités proposées par la Ville sur les temps périscolaires, votre enfant est susceptible d'être filmé ou pris en photo à des fins de publications **exclusivement** réservées aux supports de communication municipaux (site internet de la ville, journal municipal, expositions dans les structures). Ces prises de vue, qui sont réalisées en groupe, ont pour objectif de mettre en valeur les activités réalisées par les enfants. Aucun enfant ne sera photographié ou filmé individuellement. Son image ne pourra être sortie du contexte ou utilisée à des fins commerciales. Par ailleurs et pour votre information, la prise en compte des interdictions de prises de vue lors des évènements pose des difficultés. En effet, les enfants concernés doivent être extraits du groupe à ces instants. Il est à noter que cette situation peut être mal-vécue par ces derniers.

- J'AUTORISE } mon enfant à être photographié et/ou filmé dans le cadre précité et reconnais avoir
 JE N'AUTORISE PAS } pris connaissance du message d'information ci-dessus.